

PRESSE DU 04.11.2010

AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes téléchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !

En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

===== **GÉNÉRALITÉS** =====

FEDERATION ENVIRONNEMENT DURABLE

Communiqué de Presse : Paris le 4 novembre 2010

Nouvelle ardoise électrique du Grenelle de Borloo.

L'augmentation de 6,4% de l'électricité, conséquence du Grenelle de l'environnement, n'est qu'un hors - d'œuvre pour les consommateurs.

Une nouvelle hausse massive est en cours puisque ceux-ci seront maintenant obligés d'acheter les « SMART GRID " dit compteurs intelligents ", qui devraient être installés bientôt au prix fort de 120 à 250 euros. La mise en place actuelle "discrète" de ces 35 millions de compteurs, un marché estimé à 5 milliards d'euros est liée à la nécessité d'intégrer l'arrivée massive des nouvelles sources de production d'électricité renouvelables décentralisées, le solaire et surtout l'éolien (EnR) qui perturbent ce réseau d'électricité (*)

La solution gouvernementale décidée « dans la plus grande discrétion médiatique » est de transformer le réseau électrique passif en un réseau dit « intelligent ». Ce réseau sera chargé de transporter à la fois du courant classique et maintenant grâce à ce nouveau « compteur individuel spécial » de recueillir et de transmettre par informatique toutes les données de la consommation de l'utilisateur en temps réel.

Trente cinq millions de compteurs sont prévus et ceux-ci enverront les données à un "organisme « central » qui les analysera et qui sera chargé de réguler ce réseau. Bien sûr l'argument marketing est que le consommateur économisera sur sa facture d'électricité ce qui n'a pas été prouvé. On peut s'interroger sur l'« espionnage » 24h sur 24 de la vie privée, et il ne semble pas que cette mise en place ait été décidée par une consultation citoyenne ? Alors que 3 millions de français ne peuvent plus payer leur facture d'électricité cette nouvelle ardoise électrique du Grenelle de J.L. Borloo est pour le moins indécente.

Jean-Louis Butré
Président de Fédération Environnement Durable
Contact presse
06 80 99 38 08
[mail : jlb@environnementdurable.net](mailto:jlb@environnementdurable.net)
<http://environnementdurable.net>

**(*) Consommation des français : 500 TéraWh,
prix du kWh : 0,11 euros**

+++++

AUJOURD'HUI DÉBUT ET FIN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE AU SÉNAT POUR PASSER LE PROJET DE LOI NOME.....les nouveaux compteurs E d F !

Reçu le 4.11.2010 avec demande de diffuser

DANS QUELQUES JOURS CE NE SERA PLUS UN PROJET MAIS UNE VÉRITABLE LOI SCÉLÉRATE AVEC APPLICATION AU 1ER JANVIER 2011.

>

QUAND NOS FACTURES ET CELLES DE NOS AMIS AUGMENTERONT ON NE POURRA PLUS DIRE QUE L'ON NE SAVAIT PAS.

>

> A DIFFUSER LARGEMENT ÉVIDEMMENT !

APRÈS FRANCE TÉLÉCOM, LA POSTE, LA SNCF, ETC... EDF

Pour les fameux compteurs qui devraient être installés bientôt et qui devraient nous être facturés au prix très très fort (vers les 300 €), et qui, de surcroît, ne seraient pas fiables : **il ne faudra rien signer.**

On ne peut pas refuser à EDF d'accéder aux compteurs, et de les changer : par contre comme nous n'avons rien demandé, nous n'avons aucune obligation de signer quelque document que ce soit, et, du moment que nous n'aurons rien signé, EDF ne pourra pas nous obliger à payer ces compteurs....

Attention aux signatures : aucune, même pour la réception de travaux etc ...

>

LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ VONT AUGMENTER POUR PERMETTRE LA CONCURRENCE ! À TERME, L'USAGER PEUT S'ATTENDRE À DES HAUSSES SUBSTANTIELLES DE SA FACTURE, COMME CELA S'EST DÉJÀ PRODUIT POUR LE GAZ. NE LAISSONS PAS FAIRE !

> C'est la loi Nome, soit la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité, concoctée par le gouvernement.

> Le principe en est simple : constatant que la concurrence ne fonctionne pas
- plus de 96 % des Français restent fidèles à l'opérateur historique (EDF)
- **le gouvernement a décidé de la créer... artificiellement.**

La loi étant passée dans une relative indifférence, **à partir du 1er janvier 2011**, EDF aura obligation de revendre à ses concurrents jusqu'à 25 % de sa production d'électricité.

> **Un véritable hold-up !**

Les fournisseurs d'électricité vont se voir offrir un quart de la production, que les Français ont déjà payé avec leur facture, pour qu'ils puissent réaliser des profits, au seul bénéfice de leurs actionnaires.

> C'est une première que d'obliger une entreprise, dans le monde de la "concurrence libre et non faussée", à céder une partie de ses atouts à des concurrents qui produisent peu ou pas du tout d'électricité.

www.poursavoir.fr

>

> <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/06/ANTOINE/11276> (article de 2004)

>

> autres exemples de privatisations :

http://www.sudptt44.org/e107_files/public/1217412610_1_FT0_page3.pdf

> <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article7886>

> <http://www.partagedeseaux.info/article300.html>

>

> **Si vous êtes scandalisé, diffusez au moins ce message !**

> **Une fois livré à la concurrence et surtout au " privé " ce sera trop tard.**

Le prix de l'électricité sera fixé par des groupes privés qui en fait seront des filiales d'un seul et unique groupe !

> Vous n'y croyez pas ?

> Alors remettez vous dans le contexte de nos chères autoroutes Françaises que nos parents et grands parents ont payées avec leur impôts et qui ont été vendues et bradées à de grands groupes privés

Cela profite à qui ?

Et le prix à payer pour y circuler ? N'est-ce pas scandaleux ?

Mais c'est trop tard, car ce réseau routier n'appartient plus en totalité à l'état ! Et pour le reste ce sera pareil !

Aujourd'hui le service public coûte cher, mais ce n'est rien face à ce qui nous attend si nous le bradons à des groupes privés !

> **Si vous pouvez faire circuler sans modération autour de vous ce message et cette adresse du site, alors n'hésitez pas !**

+++++

De la part de l'association C du Vent

**A vos commentaires.
Faites suivre à tous vos contacts.**

Deux Français sur trois favorables à l'implantation d'éoliennes près de chez eux

allez sur http://www.notre-planete.info/actualites/actu_2574_francais_favorables_eoliennes.php

pour commenter l'article suivant :



Eolienne Repower MM92 de 2 MW en Bretagne - France
© C. Magdelaine / notre-planete.info

Le Commissariat Général au Développement Durable vient de publier le baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat 2010. Il y apparaît que l'énergie éolienne est largement plébiscitée par les Français.

"L'enquête confirme ce que disent d'autres études sur le sujet : l'opinion est très positive vis-à-vis de l'énergie éolienne. Les deux tiers des enquêtés (67 % exactement) seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à un kilomètre de chez eux, s'il y avait la possibilité d'en installer. Cette attitude est largement partagée par la population, dans (toutes les) catégories de population. (...) On constate par ailleurs que la taille de l'agglomération de résidence a peu d'influence sur la réponse."

Les acteurs de la filière se réjouissent de la forte adhésion de leurs concitoyens à cette forme de production d'énergie qui se développe partout dans le monde et dont le prix baisse chaque année. En effet, le prix de l'électricité d'origine éolienne s'élève,

aujourd'hui, à 80,4 € par mégawattheure (MWh), et se rapproche fortement de celui du marché de l'électricité, de l'ordre de 60 € par MWh.

A l'heure où des chiffres alarmistes circulent sur le coût des énergies renouvelables, il est bon de rappeler que la contribution à l'énergie éolienne s'élève à 1,50 € par foyer et par an. En outre, d'ici quelques années, les premiers parcs installés ne bénéficieront plus de l'obligation du tarif d'achat, fixée à 15 ans. "**L'électricité qu'ils produiront sera alors à un prix beaucoup plus bas que celui du marché puisqu'il s'agira essentiellement de financer le coût de leur maintenance ; le combustible vent étant gratuit, local et inépuisable**", rappelle André ANTOLINI, Président du Syndicat des énergies renouvelables.

"Fin 2010, l'énergie éolienne avec une capacité installée de plus de 5 000 MW contribue à plus de 10 % de la production d'électricité renouvelable, hydraulique compris," [indique le rapport d'évaluation du Grenelle de l'environnement](#) présenté le 2 novembre 2010, par le Ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO.

"**Plus de 10 000 personnes travaillent déjà pour cette filière en France, elles seront 60 000 en 2020, quand la puissance du parc atteindra 25 000 MW et représentera près de la moitié de l'électricité de source renouvelable de notre pays**", explique Nicolas WOLFF, Président de France Energie Eolienne, branche éolienne du SER.

Il est très recommandé de lire les commentaires !!

Référence

[Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en 2010](#) - Commissariat général au développement durable ; Service de l'observation et des statistiques

Auteur

[Syndicat des énergies renouvelables](#)

Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de [notre-planete.info](#)

Même sujet :

Arnaud Gossement

04.11.2010

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2010/11/04/eoliennes-la-cour-administrative-d-appel-de-bordeaux-et-le-r.html>

Baromètre d'opinion 2010 sur l'énergie et le climat : une "large acceptation" des éoliennes

Posté par , le 04 novembre 2010. Publié dans [Droit de l'énergie](#),

Le Commissariat général au développement durable du Ministère de l'Ecologie vient de publier une nouvelle édition du [baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en 2010](#) qui tend à démontrer que les éoliennes font l'objet d'une "large acceptation".

Le sondage publié dans ce "baromètre" démontre, à la suite d'autres sondages, que les français ne sont nullement opposés au développement maîtrisé de l'énergie éolienne mais au contraire de plus en plus sceptiques sur les bienfaits de l'énergie nucléaire ou des agrocarburants.

Au contraire, 67% des personnes interrogées accepteraient l'installation d'éoliennes à un kilomètre de chez elles.

Pourtant, c'est malheureusement, au nom de l'acceptabilité sociale des éoliennes que les parlementaires ont inutilement complexifié les conditions d'autorisation des parcs éoliens, aux termes de loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement.

Cet empilement de contraintes n'apporte rigoureusement rien pour la sécurité publique ou pour la concertation et répond donc à un souci qui n'existe pas : les français ne sont pas majoritairement hostiles aux moulins à vent.

+++++

Arnaud Gossement

04.11.2010

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2010/11/04/eoliennes-la-cour-administrative-d-appel-de-bordeaux-et-le-r.html>

Eoliennes : la Cour administrative d'appel de Bordeaux et le rapport de l'Académie de médecine

Posté par , le 04 novembre 2010. Publié dans [Droit de l'énergie](#),



Par arrêt rendu le 14 octobre 2010, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté la requête par laquelle une association anti éolienne demandait, *in fine*, l'annulation d'un permis de construire trois éoliennes. Aux termes de cet arrêt, la Cour s'est prononcée sur la valeur à accorder à un rapport de l'académie de médecine en date du 14 mars 2006.

L'Académie de médecine a, en effet, publié le 14 mars 2006, un rapport intitulé "[le retentissement des éoliennes sur la santé de l'homme](#)". Ce rapport, souvent cité par les opposants à l'énergie éolienne, soulignait l'existence d'un risque pour santé humaine lié au bruit des aérogénérateurs et recommandait, notamment, le respect d'une distance de 1500 mètres entre éoliennes et habitations.

Devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux, les conclusions de ce rapport étaient mises en avant par l'association appelante dans sa requête. La Cour va cependant refuser de donner une valeur "normative" à ce rapport.

L'arrêt précise :

"Considérant qu'aux termes de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme : Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations.

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que le parc éolien, implanté dans un secteur rural peu construit, se situe à plus de 600 mètres de toute habitation avoisinante, à 561 mètres d'un bâtiment industriel et à plus de 800 mètres du lycée agricole de Rouillé ; que l'éolienne n° 3 est distante de près de 400 mètres de la route départementale n° 150 ; que le gestionnaire de cette voie a émis un avis favorable au projet ; que l'étude d'impact précise que les éoliennes, conçues pour résister à des vitesses de vent importantes, sont équipées de dispositif de sécurité permettant leur arrêt en urgence ; qu'il n'est pas démontré que les éoliennes, dont la puissance est limitée à 2 MW, auraient des conséquences néfastes pour la santé ; que, dès lors, compte tenu de la faible probabilité de la réalisation du risque de chute de pales, de la distance séparant le parc des zones habitées et de l'absence d'exposition permanente à ces risques des usagers de la voie, L'ASSOCIATION VENT DU BOCAGE, qui ne peut utilement se prévaloir des préconisations du rapport de l'académie

nationale de médecine du 14 mars 2006 qui est dépourvu de valeur normative, n'est pas fondée à soutenir que le préfet de la Vienne a commis une erreur manifeste d'appréciation au regard des dispositions précitées de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme, en accordant le permis sollicité".

La question se pose : quelle est la valeur normative des schémas régionaux, départementaux, plans et chartes etc. ???

===== OFFSHORE - GÉNÉRALITÉS =====
 ===== OFFSHORE - RÉGIONS =====
 ===== RÉGIONS =====

BASSE-NORMANDIE

50 MANCHE

50410 Montbray

Ouest-France

02.11.2010

http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Les-eoliennes-pointent-presque-le-bout-de-leurs-ailes-14192-avd-20101102-59274933_actuLocale.Htm

Ouest-France / Basse-Normandie / Vire / Courson / Archives du mardi 02-11-2010

Les éoliennes pointent presque le bout de leurs ailes - Montbray

mardi 02 novembre 2010



L'histoire

Le projet est dans l'air depuis des mois. Des années, même. Né avant 2006 où Marie-Thérèse Hulmel, alors maire de Margueray, disait avec le sourire, quand le bureau de la communauté de communes n'avait prêté que peu d'attention à ses propos : « **Ça n'avait pas l'air d'être dans le vent à cette époque** ». D'où un projet éolien commun à Margueray et Montbray seulement.

Le vent a soufflé sur les hauteurs de La Folie et de La Bruyère, depuis. Et les turbulences suscitées par ce projet se sont apaisées. Aérodis a laissé place à E.ON, une société internationale basée à Düsseldorf en Allemagne, troisième opérateur multi-énergies en France. Le permis de construire a dû être modifié, les éoliennes s'étant un peu poussées du col. En apparence, rien ne se passait pendant plusieurs mois. Encore fallait-il obtenir de nouvelles autorisations.

Puis, à Margueray, au milieu de cet été, en août, un nouveau mât de mesure du vent a grimpé jusqu'à 80 m, au Chêne-Guérin. « **C'était prévu** », commentait alors, sobrement, André Lecharpentier, maire, qui annonçait que l'entreprise « **allait soumissionner les travaux cet hiver** ». Les prémices de construction sont maintenant plus tangibles. « **Ils sont là à faire le piquetage pour les éoliennes et la voirie pour y accéder** », rapporte Michel Delabroise, l'heureux maire de Montbray pour qui l'implantation de quatre éoliennes quand Margueray en aura sept, « **n'a pas posé de problème. Mais c'est tout simple chez nous, il n'y a pas d'habitations à côté** ». Les éoliennes pointent presque le bout de leurs ailes. « **Il faut que ce soit commencé avant juillet 2011, pour le permis de construire** » précise Michel Delabroise. Ça en prend tout l'air.

+++++

BOURGOGNE

89 YONNE

89310 Sarry

Energine

04.11.2010

<http://www.energine.com/3/10711+eolien---votalia-obtient-un-nouveau-permis-12-5-mw+.html>

Eolien : Votalia obtient un nouveau permis (12,5 MW)

Partager

Votalia a annoncé en plus de la mise en service du parc éolien de la Faye (12 MW), l'obtention d'un nouveau permis de construire pour la réalisation d'une ferme éolienne de 27,5 MW.



Conformément au calendrier, Votalia a mis en exploitation le « parc éolien de La

Faye et La Chèvrerie » (Charente), équipé de **6 turbines VESTAS V90 d'une puissance unitaire de 2 MW**. Développé en partenariat avec Valorem, et **réalisé grâce à l'appui de la Mairie de La Faye et de La Chèvrerie**, ce parc éolien produit environ 28,7 millions de kWh/an, soit l'équivalent de la consommation en électricité (hors chauffage) d'environ 10 000 ménages.

La Préfecture de l'Yonne a accordé à Voltalia le permis de construire le « parc éolien de Sarry ». Ce futur parc de 27,5 MW sera équipé de **11 éoliennes d'une puissance unitaire de 2,5 MW**, réparties sur le territoire des communes de Sarry et de Châtel-Gérard.

Situé au sein d'une zone de développement éolien (ZDE), le projet a fait selon Voltalia **"l'objet d'une attention particulière visant à respecter son intégration dans son environnement"**. Il produira annuellement 60,5 millions de kilowattheures, permettant ainsi d'alimenter plus de 20 000 ménages en électricité renouvelable (hors chauffage).

** Voltalia possède un portefeuille de projets éolien en France de 266 MW, dont 30 MW sont actuellement en exploitation et 39,5 MW seront mis en chantier au 1er semestre 2011.

+++++

PICARDIE **80 SOMME** **70270 Allery 80120 Vron & Vercourt**

Diagorapress
04.11.2010

<http://www.diagorapress.fr/2010/11/04/allery-vron-vercourt-litiges-sur-la-construction-d%E2%80%99eoliennes-devant-le-conseil-d%E2%80%99etat/>

Article publié le 4 novembre 2010 à 06:00

CONSEIL D'ETAT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT, PICARDIE, SOMME, URBANISME, VOIRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Allery-Vron-Vercourt : litiges sur la construction d'éoliennes devant le Conseil d'Etat

Jeudi 4 novembre 2010, le Conseil d'Etat examine le recours du ministre de l'Ecologie contre l'annulation, à la demande de la Société Innovent, des arrêtés du préfet de la Somme...

Diagora Press a développé une formule d'abonnement globale et des formules d'abonnement sur-mesure pour vous permettre de suivre un ou plusieurs canaux d'information. Pour obtenir plus d'information, il vous suffit de laisser une réponse dans le formulaire ci-dessous.

L'accès à cet article est réservé aux abonnés et aux utilisateurs d'un porte-monnaie électronique.

+++++

POITOU-CHARENTES **16 CHARENTE** **16700 La Faye 16240 La Chèvrerie**

Energine
04.11.2010

<http://www.energine.com/3/10711+eolien---voltalia-obtient-un-nouveau-permis-12-5-mw+.html>

Eolien : Voltalia obtient un nouveau permis (12,5 MW)

Partager

Voltalia a annoncé en plus de la mise en service du parc éolien de la Faye (12 MW), l'obtention d'un nouveau permis de construire pour la réalisation d'une ferme éolienne de 27,5 MW.



Conformément au calendrier, Voltalia a mis en exploitation le « parc éolien de La Faye et La Chèvrerie » (Charente), équipé de **6 turbines VESTAS V90 d'une puissance unitaire de 2 MW**. Développé en partenariat avec Valorem, et **réalisé grâce à l'appui de la Mairie de La Faye et de La Chèvrerie**, ce parc éolien produit environ 28,7 millions de kWh/an, soit l'équivalent de la consommation en électricité (hors chauffage) d'environ 10 000 ménages.

La Préfecture de l'Yonne a accordé à Voltalia le permis de construire le « parc éolien de Sarry ». Ce futur parc de 27,5 MW sera équipé de **11 éoliennes d'une puissance unitaire de 2,5 MW**, réparties sur le territoire des communes de Sarry et de Châtel-Gérard.

Situé au sein d'une zone de développement éolien (ZDE), le projet a fait selon Voltalia **"l'objet d'une attention particulière visant à respecter son intégration dans son environnement"**. Il produira annuellement 60,5 millions de kilowattheures, permettant ainsi d'alimenter plus de 20 000 ménages en électricité renouvelable (hors chauffage).

** Voltalia possède un portefeuille de projets éolien en France de 266 MW, dont 30 MW sont actuellement en exploitation et 39,5 MW seront mis en chantier au 1er semestre 2011.

===== ETRANGER =====

SUISSE

NEUCHATEL

Romadi

04.11.2010

http://www.romandie.com/infos/ats/display.asp?page=20101104162121450172019048164_brf042.xml&associate=phf9641

Projet éolien: Suisse Eole réagit à l'initiative lancée à Neuchâtel

Les représentants de Suisse Eole ont critiqué jeudi l'initiative lancée dans le canton de Neuchâtel pour soumettre au peuple les projets d'implantation d'éoliennes. Ils ont dénoncé les exagérations des opposants à ce type d'énergie.

Les auteurs de l'initiative souhaitent à vrai dire empêcher toute installation de machines à vent sur les crêtes jurassiennes, a indiqué le conseiller national Laurent Favre (PLR/NE), président de Suisse Eole. Lors d'une conférence de presse à La Chaux-de-Fonds, il a rejeté systématiquement les arguments des opposants.

Le concept éolien neuchâtelois, qui prévoit l'implantation de 59 hélices géantes sur cinq sites, est conforme aux rigoureuses prescriptions fédérales en la matière, a dit Laurent Favre. Selon lui, les initiants laissent entendre que le projet cantonal ne découle pas d'un plan d'affectation, ce qui est faux.

Le plan cantonal a été élaboré par suite d'une pesée d'intérêts entre ses aspects énergétiques, économiques, environnementaux et paysagers. Or, selon Laurent Favre, c'est exactement ce que souhaitent les initiants, à la différence près qu'ils ajoutent à cette exigence une clause problématique de référendum obligatoire.

En outre, le conseiller national a jugé trompeurs les arguments des opposants selon lesquels les éoliennes produisent du courant de façon intermittente, en particulier lorsque ce n'est pas utile. Selon lui, l'énergie provenant des barrages hydrauliques compense la variabilité des systèmes solaires et éoliens.

Le projet éolien neuchâtelois est le plus important conçu à ce jour en Suisse. D'une puissance équivalente à la consommation électrique de 80'000 ménages, il devrait être approuvé l'an prochain par le Grand Conseil. La semaine dernière, les Verts ont annoncé leur rejet de l'initiative et leur soutien au programme cantonal.

(ats / 04 novembre 2010 16:21)